

AVENANT N°31/2016
A LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE
L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES
SERVICES A DOMICILE (BAD)

 SN 7 CCN
AV
CP

Les parties signataires du présent avenant ont décidé des dispositions suivantes :

Article 1 :

L'article III.6 de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) est modifié comme suit :

« La valeur du point est portée, à compter du 1^{er} août 2016, à 5,38 euros. »

Article 2.

Les autres dispositions restent inchangées.

Article 3.

Cet accord, sous réserve de la publication au Journal Officiel de son arrêté d'agrément, entrera en vigueur le 1^{er} août 2016.

Article 4.

Les partenaires sociaux demandent également l'extension du présent avenant.

Fait à Paris, le 3 novembre 2016

 AN CUN
CP
27
3

ORGANISATIONS EMPLOYEURS

USB-Domicile :

UNADMR

Monsieur J-Pierre BORDEREAU
Union Nationale des Associations
ADMR
184A, rue du Faubourg Saint Denis
75010 PARIS

UNA

Monsieur Julien MAYET
Union Nationale de l'Aide, des
Soins et des Services aux Domiciles
108/110, rue Saint-Maur
75011 PARIS

ADESSA A DOMICILE FEDERATION NATIONALE

Monsieur Hugues VIDOR
40 rue Gabriel Cr e
92240 MALAKOFF

FNAAFP/CSF

Madame Claire PERRAULT
F d ration Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire
Conf d ration Syndicale des Familles
53, rue Riquet
75019 PARIS

ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

CFDT

Monsieur Loïc LE NOC

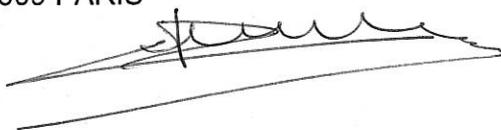
Fédération Nationale des Syndicats des Services de Santé et Services Sociaux
48/49, avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS



CFE/CGC

Monsieur Claude DUMUR

Fédération Française Santé Action Sociale
39, rue Victor Massé – 75009 PARIS



CFTC

Monsieur Gérard SAUTY

Fédération Nationale santé sociaux
34 quai de la Loire – 75019 PARIS

CGT

Madame Nathalie DELZONGLE

Fédération Nationale des Organismes Sociaux
263, rue de Paris – Case 536 – 93515 MONTREUIL Cedex

CGT-FO

Madame Josette RAGOT

Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière
7, impasse Tenaille – 75014 PARIS